



2012-03-30

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#) [Belgostat On-line](#) [Tableaux - PDE](#)

Les comptes 2011 des administrations publiques: déficit de 3,7 % du PIB

Ce vendredi 30 mars 2012, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la [procédure des déficits excessifs](#) (PDE), ainsi que des données sur les interventions des administrations publiques dans le contexte de la crise financière.

Les tableaux PDE sont cohérents avec les statistiques habituelles de finances publiques, également publiées ce jour, via la base de données [Belgostat On-line](#). Ces statistiques donnent une première estimation provisoire des recettes, des dépenses et du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et de ses sous-secteurs pour l'année 2011¹.

En ce qui concerne les comptes des administrations locales, l'ICN était confronté depuis plusieurs années à un manque d'informations de base de qualité. Grâce à des avancées majeures dans la mise à disposition d'informations de base au cours de l'année 2011, l'ICN a pu réviser en profondeur la méthode d'établissement des comptes des administrations locales. Cette révision méthodologique conduit à une révision à la hausse du solde de financement des administrations locales et de l'ensemble des administrations publiques d'environ 0,2 % du PIB en moyenne pour la période 2004-2010. Compte tenu de l'importance de la révision, contrairement aux autres années, il a été décidé de publier des comptes détaillés en mars.

Ensemble des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques établi dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs a présenté un déficit de 3,7 % du PIB en 2011.

Les dépenses primaires ont augmenté de 0,5 % du PIB et se sont élevées à 49,8 % du PIB en 2011. Les charges d'intérêts ont, quant à elles, reculé de 0,1 % du PIB pour représenter à 3,3 % du PIB. De leur côté, les recettes ont progressé de 0,5 % du PIB et se sont établies à 49,4 % du PIB.

L'augmentation des *dépenses primaires* est essentiellement imputable aux autres dépenses en capital (+0,3 % du PIB) et aux prestations sociales (+0,2 % du PIB). Les autres dépenses en capital ont été influencées en 2011 par la décision relative à une liquidation encadrée du Holding communal qui a vu les régions reprendre une partie de ses dettes et abandonner des billets de trésorerie à hauteur de 0,2 % du PIB.

La baisse des *charges d'intérêts* s'explique uniquement par l'évolution favorable du taux d'intérêt implicite, le taux d'endettement des administrations publiques ayant augmenté.

La croissance des *recettes* est due à l'évolution à la fois des recettes fiscales et parafiscales (0,2 % du PIB) et des recettes non fiscales et non parafiscales (0,3 % du PIB). L'accroissement des recettes fiscales et parafiscales résulte d'un gonflement des recettes fiscales, qui provient essentiellement des impôts directs des sociétés où les enrôlements ont enregistré une forte augmentation. Les cotisations sociales sont restées stables en proportion du PIB. Les recettes non fiscales et non parafiscales augmentent essentiellement sous l'effet des paiements au titre de commissions pour garanties et de dividendes effectués par des institutions financières suite aux interventions des administrations publiques lors de la crise financière.

¹ Les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques seront disponibles lors de la prochaine publication des comptes trimestriels des secteurs prévue le 16 avril 2012.

La dette publique (définition Maastricht) a atteint 98,2 % du PIB à fin 2011, enregistrant ainsi une hausse de 2,0 % du PIB par rapport à l'année précédente; cette progression est imputable, outre le financement du solde des recettes et dépenses, au financement du rachat de Dexia Banque Belgique par l'Etat belge (1,1 % du PIB), à l'accroissement des prêts à la Grèce dans le cadre du système de prêts bilatéraux mis en place par la Commission européenne en 2010, et à la participation de la Belgique au mécanisme de soutien mutuel du Fonds européen de stabilité financière (EFSF) en faveur de l'Irlande et du Portugal, pour au total 0,5 % du PIB.

TABEAU 1 DÉPENSES, RECETTES, SOLDE ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DEFICITS EXCESSIFS¹

(en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses totales	161.850	172.213	182.771	186.686	196.121
(en % du PIB)	(48,2)	(49,8)	(53,7)	(52,7)	(53,1)
Dépenses primaires	148.883	158.979	170.409	174.764	183.925
(en % du PIB)	(44,4)	(45,9)	(50,1)	(49,3)	(49,8)
dont:					
Rémunérations	39.624	41.837	43.483	44.768	46.465
Prestations sociales	74.559	80.217	86.055	88.673	92.983
Charges d'intérêts	12.967	13.234	12.362	11.921	12.196
(en % du PIB)	(3,9)	(3,8)	(3,6)	(3,4)	(3,3)
Recettes totales	161.676	168.804	163.763	173.194	182.412
(en % du PIB)	(48,2)	(48,8)	(48,1)	(48,9)	(49,4)
dont:					
Recettes fiscales et parafiscales	145.011	150.630	145.549	153.445	160.563
(en % du PIB)	(43,2)	(43,5)	(42,8)	(43,3)	(43,5)
Solde de financement	-173	-3.409	-19.008	-13.492	-13.709
(en % du PIB)	(-0,1)	(-1,0)	(-5,6)	(-3,8)	(-3,7)
Solde primaire	12.794	9.825	-6.647	-1.571	-1.513
(en % du PIB)	(3,8)	(2,8)	(-2,0)	(-0,4)	(-0,4)
Dette publique (définition Maastricht)	282.106	309.198	326.750	340.892	362.337
(en % du PIB)	(84,1)	(89,3)	(96,0)	(96,2)	(98,2)

Source: ICN.

¹ Dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, le solde de financement est corrigé pour inclure les paiements nets d'intérêts résultant d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux.

Sous-secteurs des administrations publiques

L'évolution du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques est le résultat de développements différents selon les sous-secteurs.

Le *pouvoir fédéral* a enregistré un déficit de 3,4 % du PIB en 2011, en détérioration par rapport au déficit de 3,0 % du PIB observé en 2010.

Les *communautés et régions* ont clôturé l'année 2011 avec un déficit de 0,2 % du PIB, en amélioration de 0,5 % du PIB.

Les comptes des *administrations locales* se sont clôturés à l'équilibre comme en 2010.

Les *administrations de sécurité sociale* ont affiché un déficit de 0,1 % du PIB comme l'année précédente.

TABLEAU 2 CAPACITÉ (+) / BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS

	2007	2008	2009	2010	2011
	(en millions d'euros)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-3.686	-5.627	-14.231	-10.782	-12.438
Communautés et régions (S.1312)	1.255	-94	-2.521	-2.350	-888
Administrations locales (S.1313)	566	725	152	-88	-158
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	1.691	1.586	-2.408	-273	-225
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-173	-3.409	-19.008	-13.492	-13.709
	(en % du PIB)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-1,1	-1,6	-4,2	-3,0	-3,4
Communautés et régions (S.1312)	0,4	0,0	-0,7	-0,7	-0,2
Administrations locales (S.1313)	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	0,5	0,5	-0,7	-0,1	-0,1
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-0,1	-1,0	-5,6	-3,8	-3,7

Source: ICN.

Note technique

A. La publication des tableaux EDP, fin mars et fin septembre, est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n°479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

B. Trois mois après la fin de l'année, l'ICN diffuse une estimation des principales données relatives aux finances publiques. L'ICN respecte ainsi pleinement le Règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000 portant application du Règlement n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les dépenses et recettes des administrations publiques, qui oblige les Etats membres à fournir ces données à Eurostat depuis le 31 mars 2001. Cette estimation est obtenue selon les mêmes concepts que les comptes détaillés des administrations publiques. Par rapport à ces derniers, la seule différence réside dans le caractère provisoire des données de base disponibles. Il va sans dire que l'information plus complète disponible lors de l'élaboration des comptes détaillés des administrations publiques est dès lors susceptible d'entraîner des révisions de cette première estimation provisoire.

Lors de la première publication des données de l'année précédente en mars de l'année courante, les années pour lesquelles un résultat annuel a déjà été publié ne font normalement pas l'objet d'une révision. En 2011 les autorités de tutelle des pouvoirs locaux ayant transmis à l'ICN des données sur les comptes des provinces, des communes, des CPAS et des zones de police, l'ICN a révisé la méthode d'établissement des comptes des administrations locales. Cette révision méthodologique conduit à une révision à la hausse du solde de financement des administrations locales et de l'ensemble des administrations publiques d'environ 0,2% du PIB en moyenne. Compte tenu de l'importance de la révision, contrairement aux autres années, il a été décidé de publier des comptes détaillés en mars.